

de CARRY-LE-ROUET





Régulièrement, l'actualité ne manque pas de nous rappeler la fragilité de nos sociétés face aux risques naturels.

Carry-le-Rouet bénéficie d'un environnement exceptionnel et pourtant, notre commune, comme l'ensemble du littoral de la Côte Bleue, n'est pas à l'abri de risques majeurs.

Se préparer au pire permet souvent de l'éviter et pour cela chacun doit devenir acteur de sa sécurité et de celle des autres. Lorsque survient un événement, les premières décisions, les premiers gestes sont déterminants.

Aussi, au travers de ce document d'information communal sur les risques majeurs, DICRIM, je souhaite vous sensibiliser sur les risques recensés sur notre commune et sur les consignes de sécurité à adopter si les circonstances l'exigeaient. Je vous invite à en faire une lecture attentive et à diffuser auprès de vous les conseils contenus dans ce document.

LES RISQUES MAJEURS



3 Les risques majeurs



Le risque industriel



4 Le risque inondation



Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses)



6 Le risque feu de forêt



20 Consignes pluie-inondation21 Réagir en cas d'attaque terroriste



8 Le risque mouvement de terrain



22 Fiche consignes



10 Le risque sismique



23 Comment suis-je alerté?



12 Les risques climatiques



24 Sites internet et numéros utiles



14 Le risque tsuami

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA + ENJEUX









La commune de Carry-le-Rouet est concernée par un risque d'inondation par ruissellement urbain. Ce sont des inondations rapides provoquées par des précipitations importantes sur des surfaces imperméabilisées qui occasionnent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements importants et souvent rapides dans les rues. Ce risque est relativement faible et concerne le Jas Vieux, une partie de la Pastissière, du vallon de la Tuilière du centre ancien et du quartier du Rouet.

Carry-le-Rouet est également concernée par un risque de submersion marine au niveau du littoral.



Consulter

Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces évènements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés

dans les murs, de carreaux en émail...

www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr





ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

OCTOBRE 2022

La commune de Carry-le-Rouet a fait l'objet de trois arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue en octobre 2022, novembre 1994 et en septembre 2005.



Maine de Camy-le-r

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité À respecter







Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



es Monter dans les étages

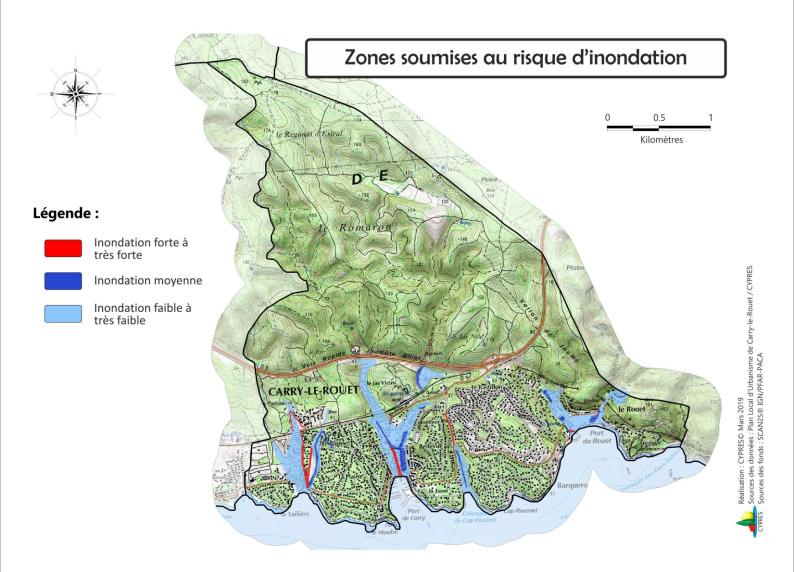
PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Le risque inondation est pris en compte dans le plan local d'urbanisme.

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales.

En cas d'inondation majeure, le **dispositif ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.











Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles:

Cartes de vigilance crues www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique http://vigilance.meteofrance.com

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Le risque feux de forêts est important sur la commune de Carry-le-Rouet, une large partie de la commune étant située dans le massif de la Côte bleue.



Réglementation

L'emploi du feu est interdit à toute période de l'année, sauf dérogation, conformément à l'arrêté préfectoral 2013354-0004 du 20 décembre 2013.



Les obligations légales de débroussaillement (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

Le dernier feu ayant eu un impact sur la commune date du 4 août 2020 et a parcouru plus de 950 hectare.

Un centre d'accueil avait été ouvert par la mairie.



Les bons réflexes

Consignes de sécurité A respecter









Rentrer dans un

bâtiment en dur

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

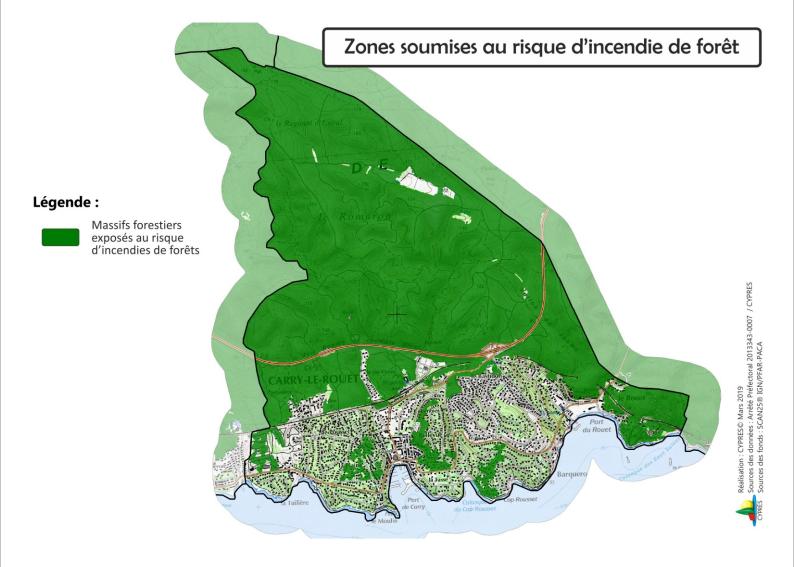
UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

Chaque année pendant l'été, pour protéger les personnes et les biens, la pénétration, la circulation et le stationnement dans les massifs forestiers sont réglementés. Une information quotidienne sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur le niveau de danger feu de forêt est assurée en saison estivale via le site internet de la Préfecture.

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) reçoit des informations météorologiques journalières et peut mettre en place une surveillance si les conditions le nécessitent.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...









Consignes de sécurité **A** respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau)
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles:

Base de données pour les incendies de forêts

https://bdiff.agriculture.gouv.fr/



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune de Carry-le-Rouet est concernée par le risque de mouvement de terrain lié à des chutes de blocs, du retraitgonflement des argiles et des glissements de terrain.

Des phénomènes d'érosion en zone littorale peuvent entraîner des chutes de blocs isolés ou des mouvements gravitaires de masses qui peuvent se manifester par des chutes de surplombs rocheux (calcaires en surplomb) ou par glissement (marnes).

Le secteur du Rouet est un secteur sensible aux chutes de blocs.



Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

FEVRIER 2008

En février 2008, un éboulement rocheux s'est produit sur la commune de Carry-le-Rouet endommageant deux parcelles privées surplombant la falaise. Entre 400 et 600 mètres cubes de rochers sont tombés.



Mairie de Carry-le-Roue

Les bons réflexes

En cas d'**éboulement**











un meuble les bâtiments la radio

outer Coupe

et électricité

du danger

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

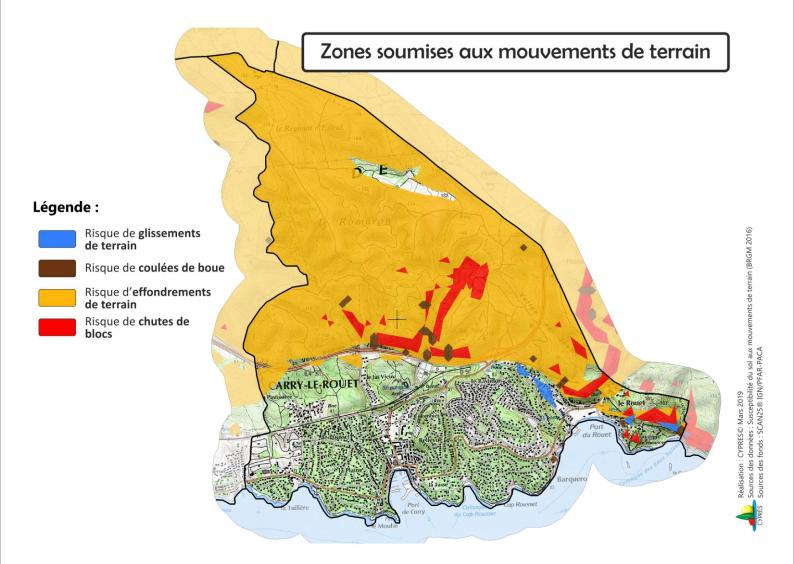
Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Il est très difficile, autant pour des raisons techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

Une étude de caractérisation des risques liés aux chutes de masses rocheuses a été réalisée et annexée au plan local d'urbanisme.









En cas d'**effondrement**

des bâtiments les bâtiments

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTÉRIEUR

- Éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles:

Base de données nationale sur les mouvements de terrain www.georisques.gouv.fr

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

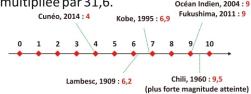
La commune de Carry-le-Rouet est située en aléa modéré, niveau 3.

1

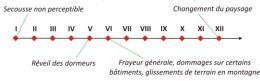
Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

océan Indien, 2004:9



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.





ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

11 JUIN 1909

Un séisme de magnitude 6.2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan.

Le bilan est de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2.2 milliards de francs.



Les bons réflexes

Consignes de sécurité

À respecter









un meuble

Couper gaz et électricité

bâtiments

S'éloigner du danger

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

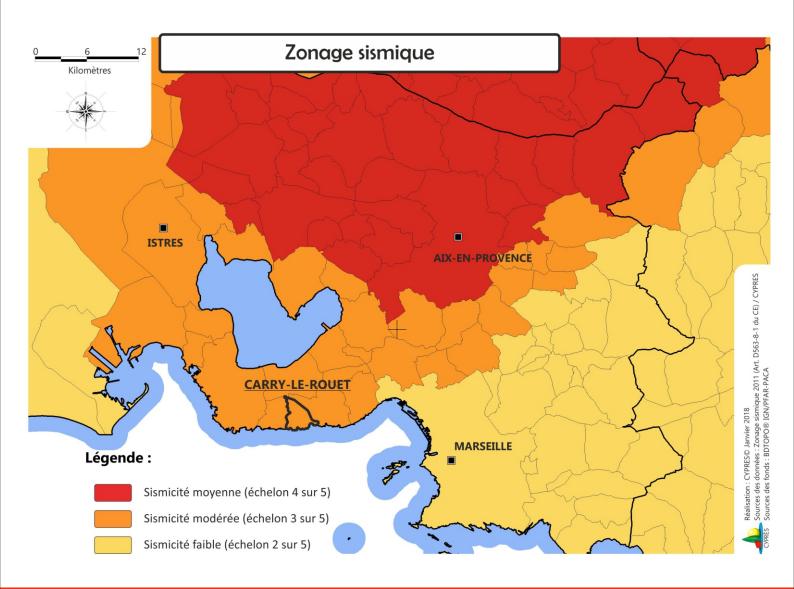
- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.











Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique http://renass.unistra.fr/

Plan séisme www.planseisme.fr

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.





ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

CANICULE 2019 NEIGE 2018 TEMPÊTE 2018

De nombreux événements de fortes chaleurs sont fréquents sur le département : 44°C à Trets en juin 2019.

Le 21 février 2018, des chutes de neige importantes sont tombés sur la Côte Bleue entraînant de gros problème

de circulation.

Le 23 novembre 2018, une tempête a touchée la ville de Sausset-les-Pins.

Des arbres de 20 mètres ont été arrachés.

Deux TER circulant sur l'axe Marseille-Miramas ont dû être évacués et la cinquantaine de personne à bord a été transportée en bus ou en taxi.

Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

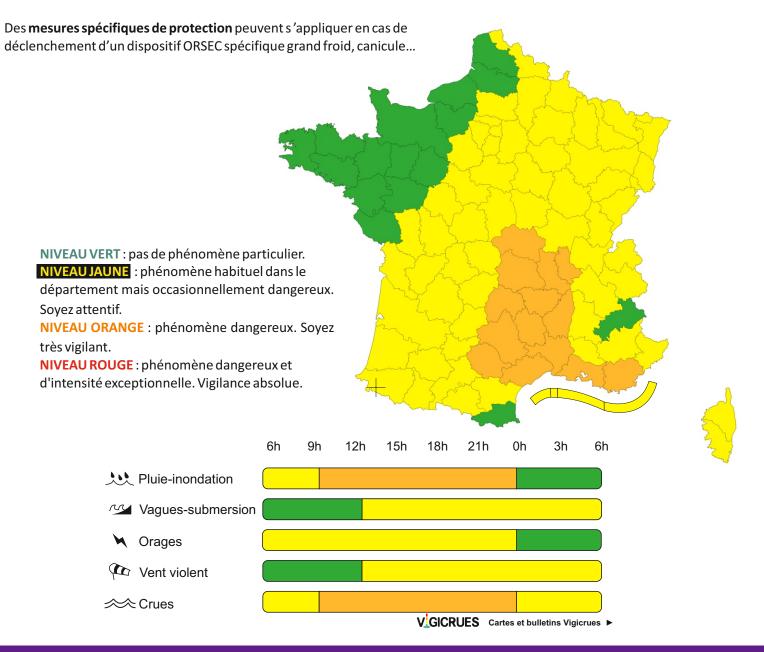
- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.



ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

Un tsunami est une série de vagues de grande longueur d'ondes créées par une perturbation du fond de l'océan qui vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures.

Ces perturbations peuvent avoir plusieurs origines : un très fort séisme sous-marin ou proche de la côte à terre dans plus de 80 % des cas, ou un mouvement de terrain aérien ou sousmarin.

Les plages, les ports et les zones urbanisées proches de la mer peuvent alors être impactés.

La commune de Carry-le-Rouet est concernée par un risque tsunami.



Les signes précurseurs caractéristiques d'un tsunami

Vous percevez un ou plusieurs des signes suivants :

- Une secousse puissante ou prolongée
- Une évolution anormale et rapide du niveau de la mer
- Un bruit sourd et inhabituel

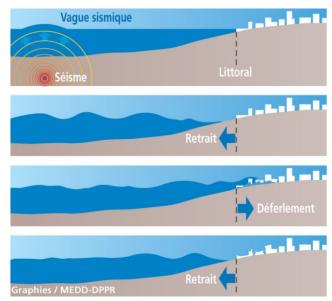
Évacuez rapidement les bords de mer sans attendre la diffusion d'une alerte officielle!



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

Ce tsunami a été provoqué par le séisme de Boumerdès de magnitude 6,9 et observé le long de toutes les côtes espagnoles et françaises de Méditerranée. Huit ports de plaisance de la Côte d'Azur avaient connu des chutes importantes du niveau de la mer (50 cm à 1,5 m), des purges de bassins, de forts tourbillons et courants ainsi que des embarcations endommagées.

En Méditerranée occidentale, au cours des derniers siècles, huit séismes ont induit des tsunamis recensés, dont deux en mer Ligure (1564, 1887) et un au large de l'Algérie en 2003.



Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Apprendre à reconnaître les signes annonçant un tsunami
- Identifier par soi-même l'accès le plus rapide à un point haut
- Réfléchir à la sécurité de sa famille en préparant un kit d'urgence et un plan familial de mise en sûreté

Consignes de sécurité À respecter



Gagner les



Monter dans les étages



Respecter



les consignes

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Gagner immédiatement les hauteurs à pied : s'éloigner rapidement à pied des bords de mer (plages, ports...) jusqu'à atteindre un point haut ; monter dans un immeuble accessible au-delà du premier étage; en dernier recours, grimper à un arbre
- Respecter les consignes des autorités
- Ne pas prendre sa voiture
- En mer, se diriger vers le large

Le **centre national d'alerte aux tsunamis** (CENALT), armé 24h/24 et 7j/7 par des spécialistes en analyse de données relatives aux séismes et aux tsunamis, a pour objectif de diffuser un message d'alerte aux autorités dans les 15 minutes suivant des événements sismiques laissant supposer un risque de tsunami.

En cas de risque avéré, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) tsunami est déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.









Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

• Rester en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent tout danger écarté, ce qui peut prendre de nombreuses heures

Liens utiles:

Centre national d'alerte aux tsunamis www.info-tsunami.fr

Mission interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM) www.paca.developpement-durable.gouv.fr (onglet prévention des risques / inondation arc méditerranéen)

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La commune est concernée par le Plan Particulier d'intervention (PPI) du site industriel de Lavéra à Martigues. Le risque lié à cette installation industrielle pouvant impacter Sausset-les-Pins est le risque toxique.



Quels en sont les effets?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc),
- un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- la dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



CAMPAGNES D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Une campagne d'information de la population est menée tous les cinq ans autour des sites industriels concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et vise à faire connaître les conduites à tenir en cas d'accident majeur.



Plaquette d'information Risque industriel

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (détaillé dans le PFMS)

Consignes de sécurité À respecter







Ecouter

Rentrer dans un Fermer portes bâtiment en dur

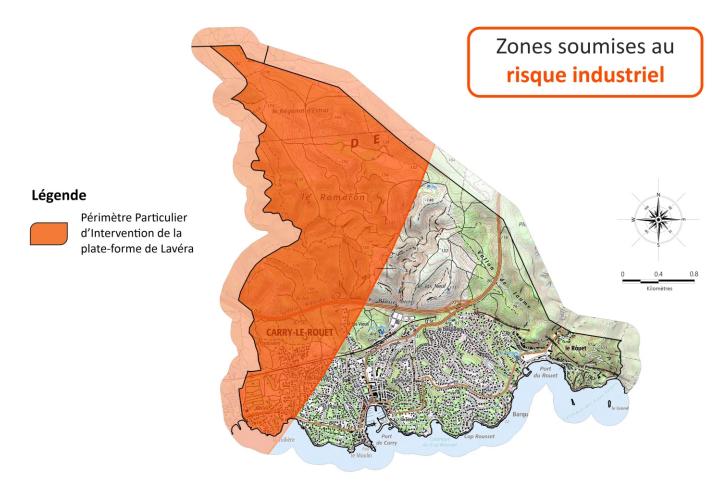
PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

Des études de dangers sont réalisées, sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui contrôle la sécurité de ces installations.

Un POI (Plan d'Opération Interne) est élaboré par l'exploitant, destiné à maitriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque majeur dépassant les limites de l'établissement, un PPI est déclenché par le Préfet pour organiser les secours, l'alerte des populations et réglementer la circulation autour du site. En cas d'incident ou d'accident dépassant les limites de l'établissement, l'alerte est donnée, au moyen de sirènes au son modulé : trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, séparés par un court silence.

Une campagne d'information de la population riveraine est menée tous les 5 ans et vise à faire connaître les conduites à tenir en cas d'accident majeur.













Consignes de sécurité **A** respecter

APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

Liens utiles:

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI) Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA) www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Le transport de matières dangereuse par voies routière, ferroviaire, aérienne et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune de Carry-le-Rouet est concernée par le transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière avec la D9, par voie ferrée, par voie maritime et par canalisation enterrée.



Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée



Plaque Orange

33 1233

Code danger Code matière Classe 3 Liquides inflammables Essence, Gasoil, Fuel



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS!

NOVEMBRE 2003

A Gignac-la-Nerthe, une entreprise de travaux publics qui intervenait sur la voirie a endommagé une canalisation de gaz naturel. Cela a provoqué une fuite.

GrDF s'est rendu sur place afin d'évaluer les dégâts, les pompiers ont établi un périmètre de sécurité.



© Mairie de Carry-le-Rouet

Les bons réflexes

Consignes de sécurité À respecter











Seco

Appeler les Rentrer dans un Couper gaz secours bâtiment en dur et électricité

Écouter la

Respecter les consignes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
 - le lieu exact
 - le moyen de transport
 - la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

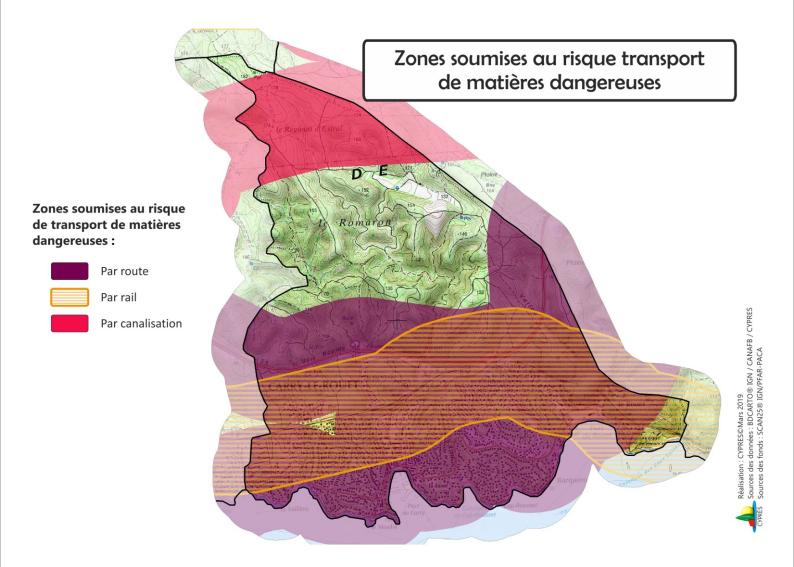
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route.

Le préfet et le maire peuvent mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la protection des populations s'effectue par application du dispositif ORSEC, activé par le préfet, qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD.









Consignes de sécurité A respecter

APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation:
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles:

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI) Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA) www.aria.developpement-durable.gouv.fr



Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes!

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines, des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous vos déplacements à pied ou en voiture



Laissez vos enfants en sécurité à l'école



Réfugiez-vous à l'étage



Ne prenez pas votre voiture; quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter



Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains



Coupez, si possible et sans vous mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et de votre mairie



Contactez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS



Préparez un **kit d'urgence** contenant notamment de l'eau, de la nourriture, les copies des papiers d'identités, les traitements médicaux... et placez-le dans un endroit facile d'accès





TERRORISME

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

























VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
 - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
 Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :



COMMENT SUIS-JE ALERTÉ?

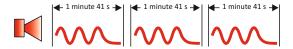
En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

Moyens d'alerte :



Sirènes

Un son montant et descendant de **3 fois 1** minute **41s** séparées par un court silence.



Principales sources d'information :

Radio

France Bleu Provence sur 103.6





Internet

- Site internet de la Mairie : www.mairie-carrylerouet.fr
- Site internet de la Préfecture : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

- Vigilance Météofrance : www.vigilance.meteofrance.com
- Vigilance crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Observatoire régional des risques majeurs : observatoire-regional-risques-paca.fr/

Vous pouvez anticiper:

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit de sureté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE LE PLANTIMERNE LA FAMILLE (colde, war worke noon):

Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.





LES CONSIGNES **DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS**

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR





AUTRES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE



Ensemble mobile d'alerte



Porte à porte



FR-Alert

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse





inondation



montez à pied dans les étages



installation industrielle



rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



Ecoutez les consignes générales



Sites internet Numéros utiles

- > Site internet de la Ville de Carry-le-Rouet : www.mairie-carrylerouet.fr
- > Site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- > Site internet de Météo France : http://france.meteofrance.com
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : www.cypres.org
- > Observatoire régional des risques majeurs : http://observatoire-regional-risques-paca.fr

Numéros utiles

Mairie de Carry-le-Rouet 04.42.13.25.07

Préfecture des Bouches-du-Rhône 04.84.35.40.00

Pompiers 18 ou 112 (depuis un portable)

SAMU 15

Gendarmerie 17

Météo-France 05.67.22.95.00 http://france.meteofrance.com



Mairie de Carry-le-Rouet

Montée des Moulins 13620 CARRY-LE-ROUET



Document réalisé avec la participation du Cyprès